

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Correspondance romaine. — V Les grandes fêtes de 1908. — VI Société d'une messe. — VII Le progrès de l'Eglise catholique. — VIII Lecture de l'Evangile. — IX Nouvelles de Rome. — X Bibliographie. — XI Aux prières. — XII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 23 février

On annonce :

A cause de l'année bissextile, les fêtes depuis le 23 jusqu'au 29 sont retardées d'un jour (S Mathias, le 25, Ste Marguerite de Cortone, le 26 ; dans les paroisses de ce nom, S. Alexandre, le 27).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 23 février

Messe du dim. de la Sexagésime, *semi-double privil.* ; 2e or. *A cunctis*, 3e au choix du célébrant ; préf. de la Trinité. — I vêpres de saint Pierre Damien E. et D., *double (du 23 remis au 24)* ; mém. du dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 1 mars

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — *Par anticipation*, du 3 mars, sainte Cunégonde.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — *Par anticipation*, du 4 mars, saint Casimir (Ripon) ; du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Billing's Bridge).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 25 février, saint Mathias ; du 27 février, saint Alexandre ; *par anticipation*, du 7 mars, saint Thomas d'Aquin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — *Par anticipation*, du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Compton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — *Par anticipation*, du 7 mars, sainte Perpétue.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — *Par anticipation*, du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Hudson).

DIOCÈSE DE PEMROKE. — *Par anticipation*, du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Astorville, autrefois Lévesqueville). J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 29 janvier 1908.

L'ÉVÉNEMENT du jour est la mort du vénéré cardinal Richard, archevêque de Paris. Le cardinal était le doyen de l'épiscopat français et le doyen d'âge des cardinaux, car il avait 89 ans, et jusqu'à ces derniers jours gouvernait effectivement son vaste diocèse de Paris. Recevant, il y a quelques semaines, Son Excellence Mgr Bégin, archevêque de Québec, il lui disait : « Combien il devait être heureux de se trouver dans un diocèse où les fidèles obéissent à la voix de leur évêque et sous sa conduite arrivent sûrement au but de leur vie qui est le ciel. Mais à Paris, que puis-je faire en présence de cette déchristianisation de mon diocèse qui s'accroît chaque jour ? » Et de grosses larmes coulaient sur les joues amaigries du successeur de saint Denis. Il est, en effet, malheureusement certain que le diocèse de Paris est un de ceux où la déchristianisation est la plus rapide. M. le chanoine Pisani, promoteur de l'archevêché, et bien à même de connaître le diocèse, me disait l'année dernière que sur trois naissances, on peut compter seulement deux baptêmes. Et parmi ces baptisés, combien font la première communion ! Il y a quelques années à Charonne, paroisse où, pour une raison ou pour une autre, on n'avait pu installer des écoles libres, sur une population de 40,000 personnes il y avait eu 40 premières communions. Je sais bien que les communautés religieuses viennent relever le total, que par exemple les Petites Sœurs de l'Assomption à Paris font faire plus de baptêmes, de confirmations, de premières communions qu'elles ne soignent de malades ; mais *quid hæc inter tantas !* Si la déchristianisation de la France se poursuit de ce pas, dans vingt ans il faudra traiter

ce pays comme les nations infidèles, et refaire parmi ceux qui ne connaissent plus Dieu, l'évangélisation telle qu'elle fut faite par saint Denis et saint Remi.

— Le cardinal de Paris était breton, et de famille riche. Il avait en Bretagne de grandes propriétés qu'il allait voir chaque année, moins pour en toucher les fermages que pour se mettre en contact avec ses fermiers, s'intéresser à leurs familles et chercher à améliorer leur sort. Il estimait qu'un propriétaire a des devoirs comme des droits ; et que s'il se borne à toucher les revenus des terrains qu'il fait mettre en culture, il n'a accompli que la moitié de sa mission. Il était donc, bien avant que la démocratie chrétienne ne fût née, un vrai démocrate chrétien, et s'est bien plus occupé de ses fermiers que n'importe qui s'affuble du titre retentissant de démocrate et s'en sert uniquement pour en faire la plate forme de son ambition. Malgré sa fortune, le cardinal Richard pratiquait une économie rigoureuse, s'interdisant toute dépense qui fût ce que j'appellerais somptuaire. Le coupé du cardinal Richard n'était attelé que d'un cheval qui n'aurait jamais pu prétendre à un prix aux courses. Quand il était coadjuteur, le même coupé servait pour le cardinal Guibert et son coadjuteur Mgr Richard ; et ce dernier attendait pour le prendre que le cardinal eût terminé ses visites. Tout son argent passait en aumônes, faites d'une façon si discrète qu'on n'a jamais pu en savoir le chiffre.

— Le gouvernement français avait cherché à obtenir la démission du cardinal archevêque, ne le trouvant pas aussi souple qu'il l'aurait désiré ; et ses instances furent tellement pressantes auprès de Léon XIII, que celui-ci appela à Rome le cardinal de Paris et après un long préambule lui demanda sa démission. Le cardinal avait eu vent des agissements du gou-

vernement ; il ne tenait pas à sa place, mais voulait préserver son diocèse de celui que les politiciens lui réservaient pour successeur. Il commença donc à dire quelle était son attitude, ce qu'il avait fait, la résistance qu'il avait dû opposer, et conclut en disant : « En tout cas, Très Saint-Père, je suis heureux, sur la demande de votre Sainteté, de lui remettre ma démission d'archevêque de Paris, et je vais m'empresser d'écrire à mes vicaires généraux que j'adhère de tout cœur à l'invitation de Votre Sainteté ». Cette dernière parole, qui était au fond un acte d'obéissance de l'évêque, suffit à renverser tout le plan si bien échaffaudé par M. Dumay, directeur des Cultes. Et, au grand plaisir de Léon XIII, on ne parla plus de démission. Le cardinal Richard était vraiment le chef de l'épiscopat de France. Ceux qui avaient le bonheur de l'approcher, de vivre dans son atmosphère, ne l'appelaient que le saint cardinal. Il avait conservé jusqu'à la fin de sa vie les habitudes de son grand séminaire ; et quand il venait à Rome, ne manquait jamais, se trouvant alors plus libre, d'en faire tous les exercices et aux heures accoutumées, la méditation, la lecture d'Écriture sainte, les deux examens, la lecture spirituelle, etc. Voilà le cardinal que vient de perdre l'Eglise de France. Et dans les circonstances présentes, c'est une perte considérable. Heureusement que Dieu est là, et que s'il a appelé à lui le cardinal archevêque de Paris, pour lui donner la couronne que ses longs et loyaux services lui ont méritée, il saura compenser cette perte et faire revivre les vertus, la sage et sûre direction du saint prélat.

— Les murs de Rome remontent à des époques diverses, la partie qui est sur le Corso d'Italia remonte à Bélisaire (VI^e siècle) et a reçu des restaurations postérieures principalement grâce à saint Grégoire III. Cette couronne de murailles qui mesure 1,883,750 mètres, ce qui donne pour diamètre de Rome

antique 6 kilomètres, a en moyenne 4 mètres d'épaisseur à la base et la statistique d'Einsiendel comptait 383 tours et 7,020 crénaux. Ces murs avaient été jusqu'à présent intangibles ; cependant depuis quelques années, pour faire communiquer les quartiers qui s'étaient formés en dehors des murailles, on avait dû, par nécessité, les tailler. Mais on fut long à le faire, car les archéologues, qui préfèrent énumérer les vivants que de toucher aux sépulcres, s'y opposaient et poussaient des cris de paon toutes les fois qu'on émettait discrètement l'intention de toucher à ces ruines sacro-saintes. La première ouverture à *via privata*, fut l'œuvre des habitants du quartier qui, *sensim sine sensu*, percèrent dans la muraille qui bouchait leur rue un trou, élargi ensuite progressivement. Le municipe fut alors obligé de couper les murs. Depuis, d'autres ouvertures ont été faites malgré ces oppositions ? Mais celles-ci ont eu leur revanche. On avait décidé une brèche à *via Piemonte*, et le mur avait été enlevé sur le tiers de la largeur de l'ouverture projetée. Sur des réclamations archéologiques, la ville fait reboucher la brèche avec de *nouveaux* matériaux en hommage à l'antiquité des murs de Bélisaire. On devait aussi faire une ouverture en face de l'église de Sainte-Thérèse qui est paroisse ? Mais le maire de Rome, franc-maçon et socialiste, ne pouvait supporter une démolition qui pût être utile à une église, et il a fait refermer la brèche que l'on avait déjà commencée. Telle est l'administration qui gouverne Rome et veut arriver à la laïciser. Ne pouvant s'en prendre encore aux hommes, elle s'en prend aux murailles qui ne doivent pas laisser passer la foi catholique, comme si ce n'était pas elle qui avait sauvé Rome de la barbarie.

DON ALESSANDRO

LES GRANDES FÊTES DE 1908

(De *l'Enseignement Primaire*, publié à Québec).

LAVAL

LES fêtes de l'inauguration du monument Laval, à Québec, auront lieu les 21, 22 et 23 juin prochain. Ces fêtes seront dignes du premier évêque de Québec, dignes du Canada catholique. Québec sera alors témoin d'un spectacle grandiose : la vieille capitale réunira dans ses murs tous les représentants de la nationalité canadienne-française. La grande procession du Saint-Sacrement qui aura lieu par toute la ville le 21 juin, et la messe en plein air au pied du monument Laval offriront un spectacle bien propre à raviver la foi chez notre peuple et à le rendre de plus en plus fier de ses origines.

Dans une récente circulaire à son clergé, relative au monument Laval, Mgr Bruchési dit : " L'Eglise a veillé sur le berceau de notre race, elle a béni le renouvellement de chacune de nos générations, et c'est sous son égide, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, que notre peuple a vécu et s'est développé ".

Ce qui précède renferme une vérité historique qu'il importe de bien graver dans l'esprit de la jeunesse. Et la reconnaissance fait un devoir au peuple canadien-français de célébrer avec joie et enthousiasme les gloires de Mgr de Laval, fondateur de l'Eglise du Canada.

CHAMPLAIN

Enfin, on est revenu à la date de 1908 pour la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec. C'est bien là la vraie date, puisque Québec a été fondé

le 3 juillet 1608. Cette date de 1909 ne disait rien de bien agréable aux Canadiens-français : ce sera le 150e anniversaire de la défaite de Montcalm sur les Plaines d'Abraham. Puis, la première suggestion de transformer ces Plaines en un parc *King Edward*, a permis à plusieurs de penser qu'en certain milieu on semblait vouloir faire servir la date du troisième centenaire à une démonstration absolument anglaise. On a fini par découvrir qu'il serait inconvenant d'en agir ainsi : d'abord, le projet du Parc a été modifié, et les Plaines de Sainte-Foy, témoin de la victoire de Lévis, feraient désormais partie du futur Jardin national. C'est bien tant mieux, car jamais Québec, berceau de notre race, n'aurait consenti, nous l'espérons du moins, à nous humilier de la sorte.

Enfin, tout est bien qui finit bien. Célébrées en 1908, les fêtes de Champlain le seront avec enthousiasme, si l'on veut bien, en les organisant, se souvenir constamment de nos traditions canadiennes et catholiques. Champlain est le fondateur du Canada français, le père de notre nationalité. C'est donc la note canadienne-française qui devra dominer au mois d'août prochain sur le vieux roc de Québec. Que les autres nationalités soient invitées à se réjouir avec nous, c'est très bien. Mais il ne faut pas que les fêtes de Champlain soient organisées par des étrangers à notre nationalité, ces étrangers demeureraient-ils à Winnipeg, à Toronto ou à Ottawa ?

Le comité des fêtes de Champlain sera à la hauteur de sa tâche, nous en sommes convaincu. Que chacun, dans la mesure de ses forces, lui prête son concours. Et au mois d'août prochain (vers le 25), la province de Québec toute entière célébrera avec une joie débordante le trois centième anniversaire de la fondation de Québec par l'immortel Champlain.

LES PLAINES D'ABRAHAM ET DE SAINTE-FOY

Il semble pratiquement décidé que les célèbres champs de bataille connus dans l'histoire sous le nom de *Plaines d'Abraham* et de *Plaines de Sainte-Foy* seront transformés en un immense parc national. Quelqu'un a suggéré de désigner ce parc sous le nom de Parc King Edward. Nous ne croyons pas que la ville consente jamais à laisser effacer du livre de l'histoire les noms désormais sacrés de *Plaines d'Abraham* et de *Sainte-Foy*. Ces noms appartiennent à l'histoire, comme Waterloo, Marengo, Austerlitz.

Nous protestons d'avance contre toute tentative qui serait faite pour effacer les noms célèbres des champs qui furent témoins des hauts faits de nos guerriers.

Que n'appelle-t-on tout simplement le futur parc : *Parc national des Plaines*. Officiellement, on le nommerait : " le Parc national des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy ".

Notre bien-aimé souverain Edouard VII ne saurait s'offenser de ne pas donner son nom à des lieux que l'histoire a déjà consacrés.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 13 février 1908.

M. l'abbé Joseph-Magloire Moreau, curé de Sainte-Philomène, diocèse de Québec, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

LE PROGRES DE L'EGLISE CATHOLIQUE

LA *Gazette de l'Eglise de Suisse* publie une très curieuse statistique sur les progrès de l'Eglise catholique dans la république helvétique. Il y a un siècle, vers l'année 1800, les catholiques étaient en ce pays un peu plus de 400,000 ; aujourd'hui ils atteignent presque le chiffre de 1,400,000, c'est-à-dire qu'en cent ans ils ont augmenté de 1 million, soit en moyenne de 10,000 par an ! Le Dr Bramberger, qui a établi cette statistique, estime qu'une augmentation aussi importante est due moins aux conversions des protestants qu'à l'immigration catholique, venue en partie des départements français voisins, en partie de l'Alsace-Lorraine, en partie de l'Italie. Détail intéressant : la natalité est beaucoup plus élevée chez les catholiques que chez les protestants.

Le diocèse qui paraît posséder la vie religieuse la plus intense est le diocèse de Lausanne-Genève. La ville de Fribourg compte une jeune et brillante université, centre merveilleux de culture intellectuelle et de foi. En général, dans toutes les provinces de la Confédération Suisse, on signale une véritable efflorescence d'œuvres qui ont fini par attirer l'attention et même les sympathies des protestants.

*
* *

Le *Catholic Directory*, annuaire du catholicisme en Angleterre, donne les chiffres statistiques les plus encourageants sur le mouvement des conversions, et sur le développement de la vraie religion dans les Iles Britanniques. Le nombre des prêtres pour l'Angleterre, le pays de Galles et l'Ecosse s'élève à 4,075. C'est une augmentation de 51 prêtres sur le chiffre de l'année dernière. Il est à noter que cet accroissement du clergé se produit malgré les décès qui se sont multipliés l'an

dernier et ont enlevé beaucoup de prêtres. Quant aux églises et chapelles on en compte aujourd'hui 2,121 ; c'est-à-dire que 45 nouveaux sanctuaires ont été ouverts au culte depuis l'an dernier. Un fait qui frappe les yeux, c'est que beaucoup de chapelles de couvents où le public est admis peuvent contenir autant de personnes que de véritables églises. On assure qu'une des plus remarquables de ces chapelles est celle des Oblates de l'Assomption, établie à Charlton dans le comté de Kent. Les catholiques de cette localité n'ayant pas d'église, l'ouverture de ce beau sanctuaire fut un bienfait pour eux, d'autant plus qu'on a remarqué qu'aussitôt qu'un lieu consacré au culte catholique est inauguré, les conversions s'y multiplient.

D'après le *Catholic Directory*, huit députés catholiques siègent en ce moment-ci au Parlement. C'est le plus haut chiffre atteint. Ne sont pas compris naturellement les Irlandais.

Enfin, pour évangéliser les 12 millions de catholiques répandus dans l'Empire britannique, le *Catholic Directory* donne les noms de 10 archevêques, parmi lesquels 2 cardinaux, 107 évêques, 31 vicaires apostoliques, 13 préfets apostoliques.

* * *

Le gouvernement japonais paraît vouloir favoriser de tout son pouvoir le développement du catholicisme dans les Etats du Mikado.

Une mission japonaise, envoyée par lui à Rome, a offert au pape, de la part du Mikado, un terrain de deux hectares à Tokio pour la construction d'une cathédrale catholique. Cette église sera confiée à des Bénédictins français. Une université catholique est également fondée à Tokio et le gouvernement japonais a fait appel aux Jésuites américains pour la diriger. Les Marianites ont dans cette même ville un collège qui compte plus de cinq cents élèves.

Les protestants travaillent beaucoup le Japon depuis la guerre avec la Russie. Il semble que les Japonais remarquent la variété infinie et l'instabilité des doctrines protestantes, et qu'ils sont aujourd'hui disposés à donner leurs préférences à une doctrine fixe telle que la présente le catholicisme.

Prions Dieu pour que le mouvement s'accroisse, car le peuple japonais pourrait avoir, sur l'établissement du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, une influence considérable.

LECTURE DE L'ÉVANGILE

Indulgences

DANS l'article intitulé « Vies des saints et Évangile » paru dans le No 2 en date du 13 janvier dernier, on promettait l'indication des indulgences dont l'Église encourage l'étude de l'Évangile.

Il y a deux catégories d'indulgences, l'une pour l'assistance à l'explication de l'Évangile faite en chaire, l'autre pour une lecture personnelle du texte sacré.

La première concession remonte au milieu du dix-septième siècle, à l'époque de Benoît XIV. Ce pape pour encourager les curés à expliquer l'Évangile en chaire, comme les fidèles à assister pieusement à ce prône, a accordé, le 31 juillet 1756 :

Une indulgence de sept ans (1) aux fidèles, chaque fois qu'ils assisteront à l'*Explication de l'Évangile* que font les curés dans leurs paroisses respectives les dimanches et grandes fêtes de l'année ; de plus :

Une indulgence plénière aux jours de Noël, de l'Épiphanie (2),

(1) Sept ans seulement et non ~~sept ans~~ et sept quarantaines comme l'impriment certains livres.

(2) Les indulgences des fêtes de l'Épiphanie et de la Pentecôte ont été accordées par Pie VI, le 12 décembre 1784.

de Pâques, du dimanche de la Pentecôte (2), et à la fête des saints apôtres Pierre et Paul (3), à ceux qui auront assisté assidûment à l'explication de l'Évangile. *Conditions* : confession et communion. (*Raccolta* de 1898, No 318).

La rédaction de ce texte exige quelques remarques.

a) Cette concession d'indulgences montre d'abord qu'il y a cent cinquante ans, c'était l'usage que les curés expliquassent souvent l'Évangile à leurs paroissiens, selon les désirs clairement exprimés par le saint concile de Trente (4). Cela se pratiquait tous les dimanches et aux fêtes les plus solennelles (c'est-à-dire nos fêtes qui sont restées d'obligation et quelques autres dont la solennité est remise au dimanche). Il va sans dire que cette explication ne portait aucun préjudice à l'instruction solide sur le dogme, la morale, la discipline ecclésiastique exigée par le même concile.

b) Il faut remarquer que la concession des indulgences est faite en faveur des églises paroissiales ; on ne les gagnerait donc pas dans une autre église.

c) Il n'est pas douteux que l'homélie peut être faite par n'importe quel prêtre à la demande du curé, sans préjudice des indulgences.

d) De même aussi, on doit croire que le curé lui-même (ou tout autre prêtre qui remplace licitement le curé) peut aussi gagner ces indulgences.

La seconde concession d'indulgence se rapporte à la lecture

(3) Cette indulgence accordée pour la fête doit nécessairement (en vertu du décret général du 9 août 1852) être remise au dimanche où l'on fait la solennité de cette fête. Il en est de même pour la fête de l'Épiphanie dans les pays où l'on en fait la solennité le dimanche, comme en France.

(4) Messieurs les curés pourront relire avec intérêt, dans le *Sacrosancti et Œcumenici CONCILII TRIDENTINI... Canones et Decreta*, la session v, chap. II et session XXIV, chap. IV.

même de l'Évangile et est de date très récente, du 13 décembre 1898.

L'usage de l'homélie autrefois si général est depuis longtemps, dans beaucoup de pays, devenu l'exception. Dans cet état de choses, quelques évêques et plusieurs prêtres ont travaillé notamment en France à répandre la connaissance de l'Évangile par diverses publications de propagande. M. l'abbé Garnier, du diocèse de Paris, l'un de ces ardents propagateurs, a demandé au Souverain-Pontife une concession d'indulgence qui a été accordée en ces termes et conditions :

Aux fidèles qui liront le *saint Évangile* au moins pendant un quart d'heure :

Une indulgence de trois cents jours, une fois par jour ; de plus :

Une indulgence plénière, une fois par mois, au jour de leur choix, à ceux qui, pendant un mois entier, auront consacré, chaque jour, un quart d'heure à cette lecture. *Conditions* : confession, communion et prière selon l'intention du Souverain-Pontife. (*Raccolta* de 1898, appendice II, No 367).

a) Il est utile d'observer que la condition de lire l'Évangile pendant un quart d'heure ne serait pas remplie si on lisait pendant cet espace de temps une « Vie de Notre-Seigneur Jésus Christ » (comme celles, excellentes d'ailleurs de Lesêtre, Didon, Fouard, Le Camus, etc.) dans lesquelles le texte évangélique (fût-il distingué par des guillemets) est noyé dans de longues considérations. On le comprend, un quart d'heure de cette lecture d'ailleurs très instructive et qui doit être recommandée, produit à peine cinq minutes de lecture suivie du texte même de l'Évangile.

b) Pour bénéficier de l'indulgence partielle, une lecture isolée suffit. On peut donc gagner cette indulgence en un jour quelconque, sans qu'on l'ait gagnée la veille. Mais pour gagner

l'indulgence plénière, il faut avoir accompli cette condition non pas pendant trente jours interrompus, mais pendant trente jours successifs, comme pour les exercices de dévotion en mars et en mai, etc.

c) Il n'est pas nécessaire toutefois, pour l'indulgence plénière, de commencer cette lecture le premier jour d'un mois. On peut commencer la série à n'importe quelle date, pour la continuer pendant trente jours sans interruption. Une interruption même involontaire, ne fût-elle que de quelques jours, obligerait à recommencer.

d) De plus en vertu d'une concession générale du 8 décembre 1897, accordée pour les retraites du mois, neuvaines et autres exercices de plusieurs jours, on peut se confesser, communier et faire la prière aux intentions du pape, non seulement pendant le mois de lecture, mais aussi l'un des huit jours qui suivent. Rien n'empêche, dans ce cas, de faire encore pendant ces huit jours, la même lecture en vue d'une autre indulgence plénière pendant ce même mois, ou les huit jours suivants.


e) Enfin, on aura soin, pour se conformer à la règle de l'Eglise, de faire cette lecture dans une édition approuvée et, si elle est en langue vulgaire accompagnée de notes tirées des saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques, qui en expliquent les passages difficiles.

Comme on le voit, il n'existe aucune indulgence pour la lecture de l'Écriture sainte en général, ni en particulier de l'ancien Testament que si peu de fidèles peuvent faire avec fruit. Les diverses concessions qu'on vient d'étudier se rapportent au saint Évangile, à l'exclusion même des épîtres de saint Paul et de l'Apocalypse.

Les indulgences indiquées ici sont applicables aux âmes du purgatoire.

J. S.

NOUVELLES DE ROME

 Le pape et la paix. — On télégraphie de Rome au *Globe*, que le pape a écrit au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, pour lui demander d'exhorter la presse catholique des Etats-Unis à se séparer de la presse jaune qui s'efforce de provoquer un conflit avec le Japon, et d'adopter un ton pacifique.

Mgr Riordan, archevêque de San Francisco, qui se trouve actuellement à Rome, aurait reçu du Saint-Père des instructions analogues.

Le ministre de Prusse au Vatican. — Le pape a reçu, le mois dernier, en audience solennelle, M. von Mulberg, ministre plénipotentiaire de Prusse. Le ministre, dans son discours, a affirmé que l'empereur désirait continuer de bons rapports avec le Saint-Siège, et que lui-même seconderait ces intentions de tout son pouvoir.

Pie X a répondu par quelques mots cordiaux. Puis il a eu avec M. von Mulberg un entretien particulier d'une demi-heure.

Le ministre de Prusse a ensuite visité le cardinal Merry del Val.

Le Saint-Père a aussi reçu en audience M. Lauren, adjoint du lord-mayor de Londres.

Le Père Franco. — Le 17 de janvier, est mort à Rome le Père Franco, à l'âge de 84 ans. Il appartenait à la Compagnie de Jésus, et était célèbre par ses travaux sur l'hypnotisme et de nombreux travaux très populaires, en particulier sur la franc-maçonnerie.

Indulgences. — Par rescrit du 11 janvier 1908, Notre Saint-Père le pape a accordé 300 jours d'indulgences, chaque fois, à l'oraison jaculatoire : *Notre Dame de Lourdes, priez pour nous.*

BIBLIOGRAPHIE

Petit Dictionnaire de la Foi, par l'abbé H. Cuvillier, du Clergé de Paris. In 16, grand jésus (382 colonnes), *broché...*, franco, 1.25 ; en *cartonnage classique* .., franco, 1.50 ; en *reliure toile...*, franco, 2.00. — P. Lethielleux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris [6me].

Sous ce titre attrayant de *Petit Dictionnaire de la Foi*, la librairie P. Lethielleux met en vente un ouvrage original, assuré de rencontrer partout un chaleureux accueil. En effet, cet ouvrage, publié sous le haut patronage de l'archevêché de Paris, est unique en son genre. Il sera d'une utilité pratique aux prêtres chargés d'enseigner le catéchisme ; aux catéchistes volontaires se faisant les auxiliaires dévoués du clergé paroissial (tous les mots du catéchisme sont clairement et méthodiquement expliqués) ; aux enfants des catéchismes ayant à faire des résumés d'instruction religieuse. Autre destination : cet ouvrage peut être donné, comme une utile récompense, dans les patronages et dans les catéchismes de persévérance. Il pénétrera ainsi dans les familles, et y sèmera une foule d'idées saines et fortes, qui germeront bientôt et y feront revivre la foi chrétienne.

AUX PRIERES

Sœur Sainte-Zénaïs, née Marie-Delvina Bélanger, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Catherine Désautels, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

Mme Adolphe Robidoux, décédée à Montréal.

Prières des Quarante-Heures

VENREDI,	21	FÉVRIER	—	Saint-Grégoire-le-Thaumaturge.
DIMANCHE,	23	"	—	Saint-Louis-de-France.
MARDI	25	"	—	Sainte-Rose.
JEUDI,	27	"	—	Hospice Drapeau, à Sainte-Thérèse.